

Licence n°



GRENOBLE PLONGEE

Affilié à la F.F.E.S.S.M.
N° 14 38 0073
Agréé par Jeunesse et Sports
N° 38 s 154

Correspondance : GRENOBLE PLONGEE
chez Julien ANDERMAHR
1D voie traversière
38450 VIF

Adresses mail : bureau@grenobleplongee.fr
secretariat.grenoble.plongee@gmail.com

DEMANDE D'ADHESION
Saison 2023/2024

NOM :

ADRESSE :

PRENOM :

Date de naissance :

CP :

VILLE :

Tel. portable :

Adresse e-mail :

Diplômes actuels :

Niveau :

RIFAP

Initiateur n° :

TIV n° :

Diplôme(s) désiré(s) pour l'année en cours :

Niv 'jeune' (-14ans)

Niv1

Niv2

Niv3

Niv4

Niv5

MF1

Initiateur

RIFAP

TIV

J'autorise Grenoble Plongée à utiliser mon numéro de téléphone pour un groupe WhatsApp : OUI / NON

J'autorise la diffusion de mon image sur la page Facebook 'Grenoble Plongée' : OUI / NON

TARIFS INSCRIPTION CLUB :

L'inscription à Grenoble Plongée comprend la licence de la fédération **plus** une cotisation au club, voir le détail ci-dessous :

- Licence obligatoire FFESSM :

Adulte (+ de 16 ans) : 46€

Jeunes (entre 12 et 16 ans) : 29€

- Cotisation club :

Adulte (+ de 16 ans) : 160€

Étudiant : 120€

2e adhésion adulte (famille/couple) : 130€

Membre du bureau : 90€

Piscine : 70€

Passager : 35€ [1 sortie max / pas d'accès piscine / pas d'apéritif (une participation de 3€/apéro sera demandée)]

Jeunes (entre 12 et 16 ans) : 60€ [1 jeudi sur 2]

Pochette plongé (avec carnet de plongée + passeport) : 17€ pour prépa. niveau 1 adulte
13€ pour prépa. niveau jeune

Caution carte d'accès piscine : 5€ (chèque ou espèces – sera rendu en fin de saison contre restitution de la carte)



VOIR AU VERSO

<http://www.ffessm.fr/>



VOIR AU VERSO

INSCRIPTION GRENOBLE PLONGEE

Règlement par : Virement Espèces Chèque Chèques ANCV

Vous trouverez ci-dessous le RIB du club Grenoble Plongée :

IBAN : FR76 1382 5002 0008 7768 3523 680

BIC : CEPAFRPP382

Intitulé du compte : GRENOBLE PLONGEE

La cotisation club, hors passager, comprend une aide à la préparation des brevets, à l'entretien et au prêt du matériel du club.

Le club n'est pas tenu de faire passer les brevets dans l'année. Cette prestation dépend des aptitudes du plongeur et de la disponibilité des encadrants.

Aucun remboursement de pourra être prétendu quelle que soit la raison.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'assurance proposée avec la licence fédérale est une ASSURANCE AUX TIERS, c'est à dire qu'elle ne couvre pas les accidents survenus au titulaire de la licence. Vous avez toutefois la possibilité de souscrire auprès d'un partenaire de la Fédération à une ASSURANCE COMPLEMENTAIRE (trajet, rapatriements, invalidité-décès, annulation de voyage) (voir tableau des options et tarifs en annexe).

ASSURANCE PERSO LAFONT : option choisie : Tarif : €

TOTAL INSCRIPTION = € (hors caution carte)

POUR ETRE MEMBRE DU CLUB " GRENOBLE PLONGEE ", IL FAUT :

1°- Produire un certificat médical de moins de 3 mois au format imposé par la FFESSM. (Remettre au club une copie et garder l'original).

=> Première inscription, Préparation N1 à N3, plongée exploration : Certificat établi par tout médecin

=> Encadrants et Préparation des niveaux Initiateur, Niveau IV, MF : Certificat établi par un médecin fédéral, médecin du sport ou médecin hyperbare

Dans les 2 cas le club vous recommande de passer par un médecin fédéral et impose d'utiliser le format de certificat normalisé par la Fédération

2°- Régler le montant de l'inscription (comprenant la licence fédérale valable 15 mois) ;

3°- Se conformer aux statuts de Grenoble Plongée ;

4°- Se conformer au règlement intérieur de Grenoble Plongée. La signature de la présente demande d'adhésion signifie la lecture et l'acceptation complète du règlement intérieur version 2023 (voir annexe).

⇒ Les licences et cartes CMAS sont reçues au domicile indiqué précédemment sous trois semaines après validation du dossier complet. Si la licence n'est pas reçue dans ce délai, le signaler sinon des frais seront demandés à l'adhérent pour la réédition de la licence 12 € (valable pour les nouveaux licenciés) ;

⇒ Les informations recueillies sont nécessaires et obligatoires pour la gestion de votre adhésion. Elles feront l'objet d'un traitement informatique bénéficiant d'une dispense de déclaration auprès de la CNIL (9/05/2006) et ne sont destinées qu'au Bureau de GP. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Les informations recueillies resteront confidentielles et en aucun cas ne donneront lieu à la diffusion à des tiers.

⇒ Date limite d'inscription : **01 Novembre 2023.**

Date et Signature avec mention **Lu et approuvé**